



Francis SCARPALEGGIA



Député de Lac-Saint-Louis

*Président du comité permanent de l'environnement
et du développement durable de la Chambre des communes*

Dans ce numéro

- ◆ Lettre aux électeurs
- ◆ Investir dans les soins de santé
- ◆ Infirmière en chef pour le Canada
- ◆ Soins dentaires
- ◆ Chaînes d'approvisionnement écologiques
- ◆ Agence canadienne de l'eau
- ◆ Subvention pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe grande fréquence
- ◆ Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété
- ◆ Programme de contestation judiciaire
- ◆ Bulletin des aînés

Bureau de comté

1, avenue Holiday
635, Tour Est
Pointe-Claire (Québec)
H9R 5N3
Tél. : 514-695-6661
Télé. : 514-695-3708

Bureau d'Ottawa

413, édifice de la Justice
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
Tél. : 613-995-8281
Télé. : 613-995-0528

Chères amies, chers amis,

Le coût de la vie et les soins de santé demeurent des enjeux de premier plan pour les Canadiens.

Le gouvernement continue de chercher en priorité à rendre le coût de la vie plus abordable, tout en tenant compte de la nécessité d'éviter de contribuer à l'inflation. Pour atteindre cet équilibre délicat, il prend des mesures soigneusement ciblées. Ainsi, dans le budget qu'il a déposé en mars, il a prévu un nouveau remboursement unique pour les articles d'épicerie (par l'intermédiaire du crédit d'impôt pour la TPS) et annoncé le lancement du nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété. Ces mesures complètent d'autres initiatives récentes visant à alléger la pression sur le portefeuille. Mentionnons entre autres la prestation dentaire (déjà offerte aux enfants de moins de 12 ans, cette prestation sera étendue aux aînés, aux personnes handicapées et aux moins de 18 ans d'ici la fin de 2023), un paiement non imposable de 500 \$ pour aider ceux qui ont du mal à payer leur loyer et le nouveau programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe pour les ménages admissibles.

Les soins de santé relèvent des provinces et des territoires, mais, dès le départ, Ottawa a contribué financièrement au système de soins de santé public. En février, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il augmenterait son financement dans le cadre d'un accord en santé avec les provinces et les territoires. Cet accord vise également à renforcer la reddition de comptes

sur les résultats obtenus et à encourager les réformes permettant d'améliorer les résultats au sein du modèle existant subventionné par l'État.

En plus de s'attaquer à ces deux enjeux urgents et prioritaires, le gouvernement cherche aussi à créer des occasions pour l'économie canadienne. Plus particulièrement, il continue d'investir dans la lutte contre les changements climatiques. En effet, le budget de 2023 prévoit de nouveaux investissements pour favoriser la transition vers une économie verte. L'objectif est non seulement de contrer les effets de la loi sur la réduction de l'inflation des États-Unis (dont les généreuses mesures incitatives de 369 milliards de dollars américains risquent d'attirer vers ce pays les investissements dans les technologies propres), mais également de jeter les bases pour faire du Canada un chef de file de la transition verte mondiale.

Enfin, le budget de 2023 prévoit un montant important pour protéger l'eau douce au Canada. À l'occasion de la visite du président Biden, le gouvernement a annoncé des investissements de 420 millions de dollars pour régler les problèmes de qualité de l'eau des Grands Lacs ainsi que des fonds pour le fleuve Saint-Laurent et d'autres bassins hydrographiques importants.

Investir dans les soins de santé

En février dernier, le premier ministre et les premiers ministres des provinces et des territoires se sont réunis afin de définir les priorités communes et de discuter des moyens de collaborer davantage dans le but d'améliorer le système de santé. Lors de cette rencontre, le premier ministre a annoncé que le gouvernement fédéral allait augmenter les paiements de transfert en santé aux provinces et aux territoires de 46,2 milliards de dollars supplémentaires, ce qui signifie qu'ils atteindront ainsi 196,1 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années.

Le nouveau financement prévu comprend un montant complémentaire inconditionnel de 2 milliards de dollars visant à aider les hôpitaux pédiatriques et les urgences et à réduire le temps d'attente avant que les patients puissent se faire opérer. Il prévoit aussi une somme de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans consacrée aux augmentations salariales des préposés aux bénéficiaires et des professions connexes.

Le nouveau financement fédéral comprend enfin une somme de 25 milliards de dollars sur 10 ans qui sera versée par l'entremise d'accords bilatéraux visant à répondre aux besoins de chaque province et territoire dans le cadre de priorités communes : les services de santé familiale, les travailleurs de la santé et les listes d'attente, la santé mentale et la toxicomanie, et la modernisation du système de santé. Cependant, ce financement est conditionnel à ce que les provinces et les territoires continuent d'investir suffisamment pour corriger les problèmes du réseau de la santé. Les gouvernements provinciaux et territoriaux devront élaborer des plans d'action définissant l'utilisation qui sera faite des sommes versées, ainsi que la manière de mesurer les progrès accomplis pour chacune des priorités communes.

Infirmière en chef pour le Canada

Le gouvernement a rétabli le poste d'infirmier en chef pour le Canada afin de reconnaître le savoir-faire et les contributions du personnel infirmier au sein du système de santé canadien et de mieux tenir compte de leurs commentaires et observations dans les décisions touchant ce système. Ce poste avait d'abord été créé en 1968, mais avait été aboli en 2012 par le gouvernement précédent. La nouvelle titulaire du poste, M^{me} Leigh Chapman (Ph. D), est une infirmière autorisée qui compte près de 20 années d'expérience et une compréhension confirmée du leadership dans divers milieux de soins infirmiers. M^{me} Chapman fournira à Santé Canada des conseils stratégiques du point de vue des sciences infirmières sur des programmes et des politiques prioritaires, comme la planification et la stabilité de la main-d'œuvre, les soins de longue durée, les soins à domicile, les soins palliatifs, la santé mentale, le traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie, les modèles de soins, les champs d'exercice et les compétences.

Soins dentaires

Le gouvernement en est rendu à la deuxième année de son plan de mise en œuvre d'un régime national de soins dentaires pour les familles sans assurance dont le revenu est inférieur à 90 000 \$. Lancée en 2022, la première étape visait les enfants de moins de douze ans. À l'heure actuelle, la Prestation dentaire canadienne offre aux parents ou aux tuteurs admissibles des paiements directs immédiats et libres d'impôt pouvant aller jusqu'à 1 300 \$ sur deux ans par enfant. À ce jour, plus de 240 000 enfants ont reçu les soins dentaires dont ils avaient besoin grâce au programme. En 2023, le régime sera étendu aux aînés, aux personnes handicapées et aux enfants de moins de 18 ans. En 2025, toutes les familles canadiennes sans assurance dont le revenu est inférieur au seuil fixé seront visées.



Allocution devant des étudiants en droit de l'Université McGill au sujet de la relation entre le droit de l'environnement et la santé



Accueil du conseiller municipal de Beaconsfield Rob Mercuri venu visiter la Colline du Parlement



Rencontre avec la ministre des Aînés Kamal Khara et les conseillers municipaux de Pointe-Claire Cynthia Homan et Paul Bissonnette



Dépôt d'une couronne à la cérémonie du jour du Souvenir de Sainte-Anne-de-Bellevue

Chaînes d'approvisionnement écologiques

Un avenir fondé sur les technologies propres et l'énergie durable tient à un accès à des minéraux critiques, c'est-à-dire des éléments métalliques et non métalliques comme le lithium, le graphite, le nickel, le cobalt, le cuivre, les métaux des terres rares, le potassium, l'uranium et l'aluminium. Ces minéraux sont essentiels à la fabrication d'infrastructures écologiques, comme des panneaux solaires et des batteries pour véhicules électriques.

La demande croissante pour les minéraux critiques (la Banque mondiale prévoit une hausse de 500 % d'ici 2050) offre l'occasion au Canada de se présenter comme un fournisseur mondial de choix pour l'économie verte, en plus de créer de nouvelles possibilités pour les entreprises et les travailleurs canadiens. Par conséquent, le gouvernement a présenté la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques, dont le financement atteindra jusqu'à 3,8 milliards de dollars, qui s'inscrit dans une stratégie générale visant à préparer les chaînes d'approvisionnement du Canada à la transition verte.

Agence canadienne de l'eau

Bien qu'abondantes dans certaines régions, les réserves d'eau douce du Canada subissent les répercussions des changements climatiques, de la croissance démographique et de la pollution.

Le budget de 2023 prévoit des fonds pour la création de l'Agence canadienne de l'eau afin de s'attaquer aux priorités nationales en matière d'eau douce et de favoriser la collaboration entre les ministères et organismes fédéraux, les provinces, les gouvernements autochtones et les collectivités. L'Agence ne sera pas un organe de réglementation chargé d'élaborer et d'appliquer des règles sur la gestion et la protection de l'eau douce. Elle sera plutôt le point de convergence des connaissances et du savoir-faire nécessaires pour protéger cette ressource au Canada. Le gouvernement déposera un projet de loi visant à établir l'Agence d'ici la fin de 2023.

Subvention pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe grande fréquence

Le gouvernement a lancé la Subvention pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe pour aider les Canadiens qui chauffent actuellement leur maison au mazout de changer pour une thermopompe électrique à air pour climats froids. Outre leurs avantages environnementaux, les thermopompes présentent aussi des avantages économiques directs : les utilisateurs peuvent économiser en moyenne de 1 500 à 4 700 dollars par année sur leurs factures d'énergie.

Jumelée à la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes, la Subvention pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe permettra aux propriétaires d'obtenir jusqu'à 10 000 \$ pour payer les frais, notamment l'achat et l'installation d'une thermopompe admissible, la mise à niveau requise de l'alimentation électrique et l'enlèvement sécuritaire du réservoir de mazout. De plus, compte tenu du fardeau financier que cette transition représente, la subvention sera versée d'avance, avant l'installation.

Voici les critères d'admissibilité : la maison était chauffée au mazout en janvier 2023 (consommation d'au moins 1 000 litres de mazout de chauffage dans les douze mois précédant la demande); le demandeur est le résident principal et le propriétaire de la maison; le revenu après impôt du propriétaire est égal ou inférieur au seuil établi en fonction du revenu médian provincial et du nombre d'occupants.

Pour en savoir plus, consultez la page de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes sur le site Web de Ressources naturelles Canada.



Accueil du ministre Steven Guilbeault avant sa comparution devant le comité de l'environnement de la Chambre des communes



Au défilé annuel de la Fête de l'indépendance de la Grèce



Au gala du 40^e anniversaire de l'Association de la communauté noire de l'Ouest-de-l'Île



À la clinique d'hygiène dentaire gratuite du Collège John Abbott avec des bénévoles

Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété

Dans le budget 2023, le gouvernement a annoncé le lancement d'un nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété afin d'aider les éventuels acheteurs à économiser en vue de faire une mise de fonds sur leur toute première maison. Ce nouveau compte réunit des caractéristiques des régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) et des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI). En effet, les cotisations sont déductibles d'impôt, comme pour un REER, tandis que les retraits (ce qui englobe les revenus gagnés dans le compte) effectués pour l'achat d'une première maison sont libres d'impôt, comme dans le cas d'un CELI. Il n'y a donc pas d'impôt à payer. Les éventuels premiers acheteurs peuvent investir un maximum de 8 000 \$ par année, pour un total de 40 000 \$.

Programme de contestation judiciaire

Le Programme de contestation judiciaire du gouvernement fédéral vise à fournir aux particuliers et aux groupes un appui financier pour leur permettre de défendre devant les tribunaux leurs droits constitutionnels et quasi constitutionnels en matière de langues officielles et de droits de la personne au Canada. Une fois le budget de 2023 adopté par le Parlement, le gouvernement fédéral doublera le financement du Programme et lui versera 24,5 millions de dollars sur cinq ans. En outre, le budget prévoit un montant de 22,1 millions de dollars pour s'assurer que les institutions fédérales s'acquittent de leur devoir de favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et pour des recherches sur le nombre d'enfants ayant le droit d'être instruits dans la langue de la minorité. Enfin, le budget augmente le financement destiné aux organismes à but non lucratif qui offrent des services aux communautés de langue officielle.


Bulletin des aînés

La ministre des Aînés, l'honorable Kamal Khera, publie régulièrement un bulletin en ligne contenant des mises à jour et des renseignements importants à l'intention des aînés. Si vous souhaitez recevoir ce bulletin ainsi que d'autres renseignements du gouvernement du Canada concernant les aînés, veuillez communiquer avec moi par courriel (veuillez inscrire « Bulletin des aînés » dans l'objet du message), et je serais heureux de faire en sorte que votre nom soit ajouté à la liste des abonnés du bulletin.

Restez en contact

Les voies de communication entre les citoyens et leurs représentants élus se sont beaucoup multipliées. C'est une bonne chose : ce n'est qu'à travers un dialogue ouvert que les politiciens peuvent prendre connaissance des priorités de leurs électeurs et les associer aux activités du gouvernement. Ma page Facebook, ainsi que mon compte Twitter, sont des moyens importants d'obtenir vos commentaires sur les questions qui vous tiennent à cœur. Elles me permettent également de vous informer de mes activités.

 Facebook/francis.scarpaleggia

 Twitter/ScarpaleggiaLSL

 Instagram/francis.scarpaleggia

www.scarpaleggia.ca
francis.scarpaleggia@parl.gc.ca



En compagnie de la ministre des Aînés Kamal Khera, du député Sameer Zuberi et de membres de la communauté sikhe de l'Ouest-de-l'Île venus visiter Ottawa



Présidence d'une réunion du comité multipartite de la Chambre des communes sur l'environnement



Sur la Colline du Parlement avec des députés et des membres d'Équipe Canada 1972 pour souligner le 50^e anniversaire de la Série du siècle

Bureau de comté

1, avenue Holiday
635, Tour Est
Pointe-Claire (Québec)
H9R 5N3
Tél. : 514-695-6661
Télé. : 514-695-3708

Bureau d'Ottawa

413, édifice de la Justice
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
Tél. : 613-995-8281
Télé. : 613-995-0528